



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MME JULIE DAVID – DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE, EN
CHARGE DU POLE DE L' EDUCATION ET EPANOUISSEMENT**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-19 :

VU le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales,

CONSIDÉRANT que Madame Julie DAVID est Directrice Générale Adjointe en charge notamment de la Direction De l'Éducation Et Épanouissement.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Attribue à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Mme Julie DAVID, en sa qualité de directrice adjointe en charge du pôle l'Éducation Et Épanouissement, pour signer tout acte relatif à son pôle, notamment :

- Les ordres de mission nationaux des agents de la direction des Actions Éducatives, de la Petite Enfance, de la direction de l'Alimentation et de l'entretien, de la direction des affaires culturelles, de la direction de l'Émancipation de la jeunesse et du service des sports :

En matière des Actions Éducatives :

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires.

En matière de Petite enfance :

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires.

En matière de l'Alimentation et de l'entretien

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires.

En matière des Affaires Culturelles :

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires.

En matière d'Émancipation de la jeunesse :

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires.

En matière du service des sports :

- Les courriers aux administrés, institutions et partenaires.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est applicable à compter du 15 septembre 2025, jusqu'à ce qu'il soit rapporté ou que Madame Julie DAVID change de fonctions ou de collectivité.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° AR_456_2022 portant délégation permanente de signature à Madame Dorothee INGERT, directrice adjointe au pôle de l'Éducation et Épanouissement, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Fait à Villejuif, le 17 SEP. 2025

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-
Marne

